

AVIS AU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2022/2023 dans le département du Lot

L'article L. 120-1 du Code de l'environnement prévoit la mise en œuvre d'une consultation du public qui vise à informer la population et recueillir ses observations, avis et propositions préalablement à la prise de certaines décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement;

Dans ce cadre, le public est consulté sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2022/2023 dans le département du Lot.

L'objet de cet arrêté préfectoral, accompagné des deux annexes est de fixer:

- les dates d'ouverture et de clôture générale de la chasse;
- des conditions de chasse spécifiques à certaines espèces;
- des dispositions relatives à la recherche du gibier blessé;
- des mesures de gestion cynégétique pour certaines espèces de gibier.

Il ne comporte pas de changement notable au regard de l'arrêté pris pour le même objet sur la campagne précédente, hormis l'adaptation des dates au calendrier 2022/2023.

Ce projet d'arrêté préfectoral est consultable du 5 avril 2022 au 26 avril 2022 inclus.

Vous avez la possibilité de déposer vos observations sur ce projet **jusqu'au 26 avril 2022 inclus** en vous connectant sur le site internet « démarches simplifiées.fr » via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddt46-consultation-du-public-arrete-prefectoral-ca>